

L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL ET LE PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF SIGNENT UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE ET RATIFIENT LA SEMAINE DE TRAVAIL VARIABLE

OTTAWA, le mardi 13 février 2024 – L'Université Saint-Paul (USP) et le Personnel de soutien administratif de l'Université Saint-Paul (PSAUSP) sont heureux d'annoncer qu'une nouvelle convention collective a été ratifiée.

L'administration de l'Université et le PSAUSP (l'unité syndicale locale de la Fédération des enseignantes/enseignants des écoles secondaires de l'Ontario qui représente le personnel de l'USP) ont entamé des négociations en septembre 2023 et ils ont conclu une entente de principe à la fin du mois de décembre. En janvier, les membres du syndicat se sont prononcés en faveur de l'entente.

La nouvelle convention collective sera en vigueur pour une période de quatre ans et prendra fin le 30 avril 2027.

« Je tiens à remercier les équipes de négociation de l'Université et du PSAUSP pour leur travail acharné, leur ouverture d'esprit et leur collaboration tout au long du processus de négociation. Ensemble, nous en sommes arrivés à une entente satisfaisante pour les deux parties qui contribuera au succès et à la croissance continue de notre communauté universitaire, » a déclaré Eric Martin, vice-recteur à l'administration. « L'entente n'assure pas seulement le paiement d'une rémunération juste et concurrentielle, mais elle renforce également notre engagement envers la promotion d'un environnement de travail positif et l'amélioration du bien-être de nos employés. »

« Je suis fière de notre équipe de négociation et de l'entente à laquelle elle en est arrivée. Dès le début des négociations, l'équipe a défendu les priorités de nos membres, dont les plus importantes étaient le paiement d'un salaire juste et le maintien d'un équilibre entre le travail et la vie personnelle grâce à une semaine de travail variable, » a déclaré Gabrielle Dupuis, présidente du PSAUSP. « Nous sommes heureux que l'administration de l'Université ait collaboré avec nous pour réaliser ces priorités. »

Création de la semaine de travail variable

L'un des plus importants changements apportés à la convention collective est la ratification de la semaine de travail variable – une première dans le milieu

universitaire. La semaine de travail variable a [débuté à titre de projet pilote](#) en juillet 2022.

Avec la semaine de travail variable, les employés travaillent en moyenne 28 heures d'une semaine normale de travail de 35 heures, tout en conservant les salaires et les avantages sociaux standards. Ces modalités de travail offrent plus de souplesse et permettent d'avoir un équilibre positif entre le travail et la vie personnelle.

Malgré une semaine de travail plus courte pour les employés, les services offerts par l'Université ne seront pas touchés. Grâce aux innovations, à la collaboration et à une planification collaborative, l'USP continue d'offrir, pendant toute la semaine de travail, des services de grande qualité aux étudiants et aux étudiantes.

Pour de plus amples renseignements :

Julie Bourassa
Agente de communication, Université Saint-Paul
613.236.1393 x 2310
jbouassa@ustpaul.ca